

ANNEXE :

PLAN D' ACTIONS METROPOLITAIN ET GOUVERNANCE

1. Enjeux environnementaux, prolongation du cycle de vie et réemploi

L'empreinte environnementale du numérique est un enjeu à l'échelle mondiale depuis quelques années, d'abord parce qu'il pèse déjà plus que le transport aérien dans les émissions de carbone (4% des émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle mondiale), ensuite parce que les trajectoires en matière d'usages et d'impacts semblent échapper aux efforts de sobriété qui devraient s'imposer à tous. Sur les bases actuelles, l'empreinte environnementale du secteur numérique en France pourrait tripler d'ici 2050. Pour les Français, c'est la production des équipements qui pèse le plus dans l'empreinte carbone, à plus de 70%, sans compter les impacts sur l'eau et les ressources de matière première, en particulier de métaux.

Un autre enjeu tient à la gestion des déchets électroniques. Chaque année, le monde génère environ 50 millions de tonnes de déchets électroniques, dont seulement 20 % sont recyclés correctement.

Il est aujourd'hui crucial de questionner nos usages, et en particulier d'éviter de multiplier les écrans, de faire durer le plus possible nos équipements et d'acheter lorsque cela est possible de l'équipement de seconde main issu du réemploi. Au regard du poids de la production des équipements eux-mêmes dans l'empreinte environnementale du numérique, la limitation de leur nombre et la prolongation de leur durée de vie a été le premier chantier de la Métropole pour ce qui est de son propre parc informatique et de son système d'information. Il s'agit d'élargir la dynamique, par le partage des bonnes pratiques, mais aussi en structurant la filière du réemploi, qui comprend localement de nombreux acteurs de l'insertion par l'activité économique et de structures de l'Economie Sociale et Solidaire, ainsi que de plus en plus d'acteurs privés.

Il est entendu que, pour ce qui est du travail sur l'exemplarité de son propre système d'information d'un point de vue environnemental, la Métropole dispose déjà d'un certain nombre de documents de référence relatifs en particulier à sa politique d'achats et de maintenance des équipements : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables, Plan d'Administration Exemple. La Direction des Systèmes d'Information a par ailleurs engagé avec Green IT en 2022 un premier diagnostic environnemental, renouvelé en 2024.

Sur la question de la prolongation de la durée de vie des équipements à une échelle plus territoriale, la Métropole dispose d'un certain nombre de schémas directeurs cadres, y compris sur la question de la structuration de la filière des Déchets et Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Plan Climat Air Energie, Schéma Directeur Déchets, Schéma Directeur Economie Circulaire...

1.1. Orientation 1 : Améliorer l'impact des usages numériques internes de Grenoble-Alpes Métropole et diffuser les bonnes pratiques

En cohérence avec son PAE, la Métropole juge que les efforts de maîtrise de l'empreinte écologique du numérique doivent commencer par l'exemplarité et par l'évolution des pratiques et usages internes en repensant sa politique d'achats et de dotation de ses agents.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la DSI de la Métropole en réponse à la loi REEN
Sobriété par défaut : Limiter le recours au numérique au strict nécessaire et mieux maîtriser les impacts sociaux et environnementaux des projets	Durée de vie équipements : Optimiser la durée de vie des équipements Conso datacenters : Optimiser la consommation énergétique des centres de données à l'occasion du renouvellement des équipements Limitation équipements : Limiter les équipements numériques des agents au strict nécessaire Limitation logiciels : Limiter le nombre de logiciels achetés au strict nécessaire, notamment par la mutualisation entre collectivités ou entre services, et privilégier des solutions écoconçues Impression numérique : Faire des campagnes de sensibilisation afin de diminuer les impressions papier et les photocopies Sites et démarches en ligne : Concevoir des sites plus sobres pour limiter leur impact environnemental direct et ne pas encourager l'obsolescence logicielle voire l'exclusion (éco-conception, limitation du recours à la vidéo, adoption de technologies standard et éprouvées...)
Durée de vie des équipements : Encourager les solutions concourant à la prolongation de la durée de vie des équipements (maintenance, réparation, mise à niveau) et à leur réemploi	Réparation par défaut : Développer les prestations de réparation des équipements Seconde vie extérieure : Donner une seconde de vie aux équipements à l'extérieur de la collectivité (ventes, dons : réaffecter les ordinateurs en fin de vie aux écoles du territoire) Recyclage matériels HS : Collecter et recycler les matériels non fonctionnels

Commande publique responsable :

S'appuyer sur la commande publique comme levier de transformation vers un numérique plus responsable

Achats reconditionnés : Acheter, lorsque pertinent, du matériel informatique reconditionné

Achats durables : Acheter, lorsque pertinent, du matériel avec un indice de réparabilité/durabilité élevé

Achats éco-labellisés : Acheter, lorsque pertinent, du matériel éco-labellisé

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Sobriété par défaut : Limiter le recours au numérique au strict nécessaire et mieux maîtriser les impacts sociaux et environnementaux des projets	Changer de posture par rapport à la digitalisation des services : interroger systématiquement la pertinence des projets de dématérialisation, intégrer l'évaluation des impacts sociaux dans les matrices de décision en amont des projets Mettre à disposition les référentiels en matière d'évaluation des impacts des composantes numériques des projets
Commande publique responsable : S'appuyer sur la commande publique comme levier de transformation vers un numérique plus responsable	Renouveler et mettre à disposition les schémas cadres métropolitains ainsi que les ressources pertinentes (SPASER, PAE, clauses pour les marchés publics)
Sensibilisation du bloc communal : Sensibiliser les agents publics et les élus quant à la nécessité de faire évoluer les pratiques (achat durable, soin accordé aux appareils, maintenance en interne, bons gestes en fin de vie des appareils, etc.)	Diffuser les ressources et bonnes pratiques dans le cadre des groupes d'échanges existants en interne, avec les communes, avec le Département (PAE, PCAEM, instances d'échanges avec les autres acteurs publics : DGS, acheteurs, DSI)

1.2. Orientation 2 : Accompagner et protéger la filière du réemploi sur le territoire de la Métropole

Sur le territoire métropolitain, la structuration de la filière locale du réemploi et du retraitement des équipements électroniques est primordiale pour soutenir l'évolution des pratiques en matière de gestion des parcs informatiques, fournir les acteurs de l'inclusion numérique pour assurer la dotation en équipements de leurs publics, et pour garder une cohérence avec son Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et sa stratégie économie circulaire.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Animation filière : Animer la filière, encourager les acteurs du réemploi à alimenter les cartographies et annuaires existants	Soutenir l'émergence d'une nouvelle filière sur le traitement des équipements électroniques dans le cadre du Pole R et de Circul' Alp
Développement de la collecte et du réemploi des équipements : Soutenir les initiatives visant à renforcer la collecte, le réemploi et le recyclage d'appareils informatiques	Projet européen Climaborough : consolider l'information relative aux grands parcs informatiques existants pour une meilleure lisibilité sur la ressource ; massifier la collecte de ces équipements par les acteurs du réemploi ; faciliter la mise à disposition de ces équipements auprès des structures obligées de par la loi à réaliser une partie de leurs achats en reconditionné, dont la Métropole, ainsi que de publics en situation de fragilité

1.3. Orientation 3 : Promouvoir les acteurs et pratiques responsables auprès du grand public et des entreprises

La Métropole considère que le travail de sensibilisation sur les impacts écologiques du numérique et la valorisation des ressources du territoire doit dépasser le périmètre de son administration et des pouvoirs publics du territoire, pour s'adresser à l'ensemble de la population locale et des entreprises, visant à déclencher une prise de conscience générale.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Durée de vie des équipements : Encourager les solutions concourant à la prolongation de la durée de vie des équipements (maintenance, réparation, mise à niveau) et à leur réemploi	Mettre en avant la thématique et ses acteurs dans le cadre des événements soutenus sur le territoire : B2B de l'achat local, Assises de l'achat public Promouvoir les acteurs via le site métropolitain « Numérique responsable »
Sensibilisation grand public et entreprises : Renforcer la communication de la Métropole sur le numérique responsable pour sensibiliser le grand public et les entreprises aux enjeux globaux de leurs pratiques sur le plan environnemental (optimisation de l'utilisation des	Intégration du numérique responsable à la communication grand public de la Métropole sur les transitions : environnement, prévention des déchets, mais mieux consommer Valorisation des initiatives à destination du monde économique : groupe Acheteurs et groupe RSE du Pacte Economique Local,

appareils numériques, bons gestes en fin de vie des appareils, etc.)

collectifs locaux : French Tech, Minalogic, IRT nanoelec, Digital League...

2. Accueil inconditionnel, inclusion et médiation numérique

Le numérique exacerbe les inégalités et amplifie la fracture sociale. Pour les plus fragiles, il est un empêchement de plus. Il est nécessaire de les accompagner pour garantir leur accès aux droits et aux services publics en outillant les structures accueillantes. De nombreux acteurs déploient par ailleurs des initiatives visant à faire monter en compétences tous les publics qu'il est important de rendre plus visibles.

Si les démarches en ligne permettent de simplifier la relation des usagers aux services publics, elles restent une source d'inquiétude pour près de 45% des Français, sachant que près de 10% des habitants n'y auront jamais accès de manière totalement autonomes pour des questions de handicap ou de maîtrise de la langue et de l'écrit.

Développer l'inclusion nécessite de travailler à la montée en compétence des agents publics, des professionnels de l'accompagnement, des aidants et de l'ensemble des citoyens. Cela passe par un travail coordonné avec les services de l'Etat et le Département, désigné chef de file du programme national France Numérique Ensemble, le maillage du territoire et la consolidation des services de proximité. L'accompagnement et la formation des publics s'appuie sur un réseau d'espaces numériques et de structures spécialisées dans la médiation numérique. Il s'agit à la fois de s'assurer que personne n'est laissé sans solution et de faire monter en compétences tous ceux qui le peuvent et le veulent pour aller vers l'autonomie et l'émancipation, d'autant que ces compétences sont aussi de plus en plus nécessaires dans le cadre de l'emploi.

Le travail sur ces questions s'est articulé autour de 3 thèmes :

- **La posture.** On a souvent trop tendance à culpabiliser ceux qui n'ont pas recours au numérique, à présenter la maîtrise des outils numériques comme un objectif en soi. Comme l'illettrisme, l'illectronisme est assimilé à une déficience. Il est important dans l'approche et le discours de rappeler que le numérique n'est qu'un moyen et non un but et qu'il est tout à fait légitime de ne pas vouloir avoir recours au numérique et préférer se rendre à un guichet et privilégier un contact humain.
- **L'accueil inconditionnel des publics.** Il faut maintenir des guichets physiques pour accueillir les individus étant dans l'incapacité formelle d'utiliser les services publics numériques et, pour les autres, prévoir des espaces numériques proposant un niveau d'accompagnement pour chaque niveau de compétence : postes en accès libre, permanences connectées en présence de conseillers et médiateurs numériques...
- **La montée en compétence.** Structures sociales, sites culturels et acteurs associatifs proposent de nombreux événements et animations permettant de monter en compétences en matière de numérique. A une échelle locale, il est important de valoriser ces initiatives, de faciliter les passerelles, de permettre à ces dispositifs de rencontrer leur public.

Sur le volet de l'accès aux droits, la responsabilité revient à chacune des institutions qui dématérialise une procédure ou propose un nouveau service en ligne d'opérer elle-même ou de financer l'accompagnement de ses publics, éventuellement dans un cadre mutualisé comme cela a été fait avec les PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) ou les

Maisons France Service. Les attentes de la population vis-à-vis de l'Etat et de ses services déconcentrés (CARSAT, CAF, CPAM, France Travail, DGFIP...) sont particulièrement fortes. Ce sujet est traité par la Préfecture et le Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble. La Métropole n'a pas vocation à s'y substituer pour des questions de moyens mais aussi parce que ces accompagnements nécessitent, outre la maîtrise des outils numériques, une connaissance des démarches et process administratifs spécifiques à chacun. En revanche, la Métropole a vocation à assurer l'accessibilité des outils et services qui relèvent de ses propres compétences.

Il est nécessaire de prendre en compte la diversité des besoins des publics en termes d'accompagnement :

- **Préserver les alternatives** : Pour des raisons de handicap ou de maîtrise de la langue principalement, 10% des Français environ n'auront jamais accès à Internet de manière autonome. Il est important dès lors de ménager des alternatives au tout numérique.
- **Proposer des accompagnements au plus proche des publics** : Il convient de s'assurer que tous les citoyens aient les mêmes opportunités d'accéder aux outils numériques, indépendamment de leur niveau de vie, de leur âge, ou de leur lieu de résidence. Le maillage géographique et social des espaces avec des postes libres ou accompagnés est déterminant.
- **Assurer un accompagnement humain à la prise en main des outils** : Près de 45% des Français ressentent le besoin d'un accompagnement lorsqu'ils doivent se connecter à un service public en ligne. Pour une petite moitié d'entre eux, c'est juste une question de confiance et de préférence, mais pour le reste, c'est bien une question de compétences. La présence de conseillers ou de médiateurs numériques dans le cadre de permanences connectées est incontournable.
- **Faciliter l'autonomisation de ceux qui le souhaitent** : Il s'agit d'améliorer les compétences numériques des populations pour qu'elles puissent utiliser les outils numériques de manière autonome, en toute sécurité, au service de leur propre émancipation. Cela passe par des formations adaptées aux besoins spécifiques de chacun.
- **Travailler à l'employabilité** : Si près de 80% des métiers doivent se réinventer d'ici 2030, cela est en grande partie le fait de la révolution numérique. Développer les compétences numériques, même dans le cadre privé, concourt à ce titre à l'employabilité des populations sur un territoire et intéresse donc aussi les entreprises.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs besoins doivent être aussi adressés :

- **Infrastructures** : Assurer une couverture Internet haut et très haut débit sur tout le territoire est un préalable pour que chacun puisse accéder au numérique dans de bonnes conditions. Le plan France Très Haut Débit doit assurer que 100% des français bénéficient d'un « bon débit » alors que l'ancien réseau cuivre est en voie d'extinction.
- **Accès économique** : Il est nécessaire de proposer des équipements et des abonnements Internet à des tarifs sociaux pour les personnes à faible revenu. Le subventionnement de certaines actions de médiation numérique peut aussi être nécessaire.
- **Formation et éducation** : Il est important de s'assurer que l'offre de formation/médiation est la plus complète et variée possible, depuis l'acquisition des savoirs de base jusqu'à des pratiques plus avancées. Cela inclut des formations pour les travailleurs sociaux et les agents publics afin qu'ils puissent à leur tour accompagner efficacement les citoyens.
- **Soutien aux initiatives locales** : Il s'agit d'encourager et soutenir les initiatives locales qui répondent aux besoins spécifiques de leurs communautés, en s'assurant qu'elles sont coordonnées au niveau territorial pour maximiser leurs impacts.

2.1. Orientation 4 : Accompagner les publics pour garantir leur accès aux droits et à la citoyenneté

La Métropole considère que tous les publics, notamment les personnes éloignées du numérique, doivent bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement répondant à leurs besoins en les accompagnant à la prise en main de ses propres services ou en les orientant vers les pourvoyeurs de droits pertinents.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Permanences coup de pouce : Proposer des permanences coup de pouce aux habitants de la Métropole dans leurs démarches ou demandes de renseignements	Mise en place de permanences à Malraux sur l'accompagnement aux démarches de la Métropole dématérialisées (ZFE...) 3 ETP déployés sur les territoires d'intervention des 5 maisons de l'emploi métropolitaines pour l'accompagnement des personnes en situation d'insertion professionnelle et un Espace Public Numérique porté par la MEE- MIFE Isère Soutien des acteurs de la médiation sociale (politique de la ville, Contrat local de santé)
Orientation vers médiateurs : Informer les agents recevant du public sur les structures et dispositifs de médiation existants pour une orientation efficace	Formalisation d'outils pour diagnostiquer les besoins et identifier les ressources et acteurs les plus pertinents Mise à disposition des éléments de référence sur le site métropolitain « Numérique responsable » et diffusion via le réseau des accueillants
Wifi public : Faire la promotion des points d'accès wifi publics existants	Encouragement des acteurs à mettre à jour la cartographie Hinaura
Equipements reconditionnés : Faire la promotion des acteurs permettant d'accéder à des équipements à tarifs solidaires (ordinateur, smartphone...)	Promotion via le site métropolitain 'Numérique responsable »
Forfaits solidaires : Faire la promotion des offres de forfaits à tarifs solidaires proposées par les acteurs associatifs et les opérateurs	Promotion via le site métropolitain 'Numérique responsable »

Accessibilité des plateformes : Assurer l'accessibilité des sites et démarches en ligne proposés (handicap, maîtrise de la langue, génération des équipements...)	Intégration du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et de l'approche FACile à Lire et à Comprendre (FALC) Charte éditoriale, formation des rédacteurs, ateliers usagers
Réorientation bloc communal : Consolider et diffuser les outils facilitant l'orientation des publics au niveau du bloc communal	Développement d'un outil d'orientation des publics vers les services métropolitains : la Boussole Travail sur l'intégration des bases de connaissance dans le cadre du réseaux des accueillants

2.2. Orientation 5 : Suivre l'évolution de l'offre en matière de médiation numérique du territoire et son adéquation aux besoins

Pour renforcer l'offre de prestations d'inclusion numérique sur le territoire et offrir un service de proximité, la Métropole juge qu'il est indispensable de valoriser les structures de médiation et les aidants, et s'assurer de leur capacité à répondre à la demande locale d'accompagnement.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Intermédiation territoriale : Participer à l'animation des acteurs de la médiation dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble	Contribution à une journée de la médiation numérique dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble (Préfecture+Département) sur les questions de médiation numérique
Offre de formation : Mieux caractériser avec les acteurs dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble l'offre de formation en lien avec les besoins et les encourager à actualiser leurs fiches sur la cartographie Hinaura	Participation au groupe de travail France Numérique Ensemble (Préfecture+Département) travaillant sur la caractérisation de l'offre et l'adéquation offre/besoins
Financement : Suivre la capacité financière des structures de médiation et d'inclusion numérique dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble	Contribution de la Métropole à la mise en place de l'observatoire départemental mis en place dans le cadre de France Numérique Ensemble (Préfecture+Département)
Conseillers numériques : Solliciter l'augmentation des ressources en matière de médiation numérique mobilisées dans le cadre du dispositif	Plaidoyer au niveau national dans le cadre de la participation de la Métropole aux travaux de l'association Les interconnectés et au niveau

France Numérique Ensemble sur le territoire métropolitain	local dans le cadre de France Numérique Ensemble (Préfecture+Département)
Formation des aidants et des médiateurs : S'assurer de la formation des aidants aux fondamentaux du numérique et former les médiateurs numériques aux démarches d'accès aux droits	Suivi à assurer dans le cadre de l'observatoire départemental France Numérique Ensemble (Préfecture+Département)
Partage bloc communal : Diffuser les bonnes pratiques et encourager la mutualisation des dispositifs en matière de médiation numérique entre les collectivités	Promotion des ressources auprès des communes dans le cadre du groupe de travail Aménagement numérique et des autres espaces d'échange (réseau des accueillants, réseau des médiathèques)

3. Confiance et communs numériques

C'est un paradoxe : le numérique fait de plus en plus partie de notre quotidien et pourtant nous lui faisons de moins en moins confiance. Trop souvent, nous avons l'impression d'opérer dans un espace de non droit, cible de tous les intérêts marchands, où l'anonymat et la distance alimentent impunité et culture du clash. Pourtant, d'une part l'arsenal législatif et normatif s'est renforcé, et, d'autre part, des ressources existent pour chacune ou presque des menaces identifiées. Encore faut-il les connaître et à défaut avoir conscience des règles d'hygiène numérique essentielles.

Des affaires défrayent régulièrement la chronique : géants de l'internet ou de l'économie classique frappés par une cyberattaque, vols massifs de coordonnées personnelles, usurpation d'identité... Au-delà de ce qui relève de ce que l'on appelle la cybersécurité, on peut identifier de nombreux usages qui paraissent clairement nocifs : cyber-harcèlement, cyber-radicalisme, « fake news », addictions (jeu, pornographie...). Ces questions sont souvent adressées par des réglementations mondiales, européennes, ou nationales et de nombreuses ressources existent. Il est nécessaire de diffuser une culture numérique permettant à chacun, en particulier les enfants, d'être conscient de ces dérives, de connaître les moyens de s'en protéger ou les voies de recours s'il en est victime. Des questions éthiques se posent aussi en lien avec l'intelligence artificielle, l'identité numérique, l'analyse d'images de vidéo-protection... Des sujets sur lesquels de nombreux acteurs locaux portent des réflexions au-delà de celles qui ont lieu à d'autres échelles nationales ou supranationales.

On a parfois l'impression que le développement numérique se fait à marche forcée, qu'il est hors de contrôle. De même que ses impacts environnementaux n'ont pas du tout été anticipés, on découvre au fil de l'eau les dérives et les risques qui y sont liés. Le cadre de confiance n'est pas de la responsabilité de la collectivité dans la mesure où il est défini à des échelles mondiales, européennes, nationales. Cela n'empêche que la diffusion des bonnes pratiques et leur mise en œuvre peuvent, elles, se faire à une échelle beaucoup plus locale. Ainsi, on trouve sur Grenoble des collectifs qui sont très actifs à la fois sur la question de la mobilisation de la technologie au service de l'accélération des transitions et sur la production de communs numériques au service de l'intérêt général.

De nombreuses réglementations concernant les activités numériques ont été adoptées au niveau européen avant d'être déclinées en droit français :

- Cybersécurité : Cybersecurity act, Cyberresilience act, Cybersolidarity act, ISO 27001, NIS2
- Protection des données personnelles et de la vie privée : Règlement e-privacy, RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Données, Intelligence artificielle : Artificial Intelligence Act, Data governance Act, Data act
- Marché, concurrence : Digital markets act, Digital services act.

Il est impératif de sensibiliser les particuliers ainsi que les organisations publiques et privées à la nécessité de prendre des mesures pour protéger leurs données et renforcer la sécurité des systèmes numériques. En 2021, 85 % des entreprises françaises avaient été visées par une cyberattaque. Acteurs publics comme privés, de premier plan comme de petite taille, sont aujourd'hui des cibles. Sur ce sujet, Grenoble-Alpes Métropole a essentiellement à assurer une veille, ne serait-ce que pour ses propres besoins en interne, et à consolider l'ensemble des ressources mises à disposition qui sont aujourd'hui très dispersées. Elle peut aussi s'appuyer sur ces réseaux et partenaires pour la diffusion de ces ressources et bonnes pratiques : organismes consulaires, pôles de compétitivité French Tech, Pacte économique local...

Au-delà de ces questions, la production de communs numériques est vertueuse dans le cadre d'une démarche numérique responsable. De nombreuses ressources pour monter en compétences en matière de numérique ont ainsi été constituées par des collectifs et permettent d'avoir des kits prêts à l'emploi pour sensibiliser, informer, former...

De la même manière, les outils développés en open source, les logiciels libres, permettent de garder un meilleur contrôle sur ses usages et ses données, de démocratiser l'accès aux outils et de réduire la dépendance vis-à-vis des grandes entreprises technologiques, voire de lutter contre l'obsolescence liée aux logiciels en particulier aux systèmes d'exploitation.

Enfin, l'ouverture des données publiques ouvre des perspectives intéressantes pour faciliter le partage et la diffusion de données entre organisations dans la sphère publique. C'est en particulier le cas de toutes les données géographiques, ainsi que dans le champ démocratique (transparence, évaluation et modélisation, modalités de dialogue, gouvernance...).

Si le développement non maîtrisé du numérique actuellement pose problème d'un point de vue environnemental, le numérique peut parfois être une partie de la solution sur les questions de transition. Objets connectés, capteurs, intelligences artificielles permettent de renouveler les façons de faire et de trouver des solutions pour réduire les impacts de nos activités les plus polluantes : mobilité, bâtiments et systèmes énergétiques, alimentation et consommation... Ces solutions se retrouvent sous différentes appellations : « smart city », « territoires durables et connectés », « tech for good »...

Le territoire grenoblois comprend beaucoup d'acteurs qui innovent sur ces sujets. Il s'agit de s'interroger sur la façon dont la Métropole peut soutenir les initiatives les plus prometteuses pour faire face aux défis qui sont devant nous. Cela peut passer par le financement de projets innovants collaboratifs comme par l'accueil d'expérimentations en lien avec le domaine, le patrimoine ou les politiques publiques métropolitaines.

3.1. Orientation 6 : Participer à l'éducation aux fondamentaux numériques

Pour assurer la diffusion d'une culture numérique à l'ensemble de la population locale, la Métropole estime nécessaire de mettre en place un socle afin de partager et d'inculquer au grand public – et à tout type d'acteur – les connaissances essentielles pour un bon usage du numérique.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Socle commun fondamentaux numériques : Diffuser le socle commun de culture et d'hygiène numérique élaboré par les acteurs pour l'intégrer aux actions de médiation et projets éducatifs locaux	Constitution d'un premier référentiel dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route Promotion de ressources et communs numériques sur le site métropolitain « Numérique responsable » : livres blancs, guides, kits pédagogiques
Mobilisation réseaux sur sujets émergents : Mobiliser les réseaux d'acteurs métropolitains sur les technologies et usages émergents (IA générative, réseaux du futur, souveraineté numérique etc.)	Mise en œuvre d'un cadre de confiance en interne à la collectivité et dans le cadre du laboratoire d'innovation publique La Piste (Métropole, Ville de Grenoble, CCAS de Grenoble, Département) pour expérimenter l'IA Mise en place de partenariats pour travailler sur des cas d'usages : convention avec le Cerema, projet Climaborough Association dans le cadre du Pacte Economique Local, ou en lien avec des acteurs du territoire concernés sur les sujets émergents: organismes consulaires, French Tech, Minalogic, Digital League, ANSSI, Cluster IA, la Turbine... Intégration de certains sujets aux débats Sciences et Société de Territoires de Science ou en lien avec l'université

3.2. Orientation 7 : Contribuer aux communs numériques et les promouvoir

La Métropole considère nécessaire de favoriser l'émergence de projets numériques profitant à l'ensemble de la société et sur lesquels les contributeurs garderont une totale maîtrise, grâce à la transparence de leur fonctionnement.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Plateforme open data : Développer la plateforme open data métropolitaine	Maintenir la data wishlist Intégrer de nouveaux jeux de données ou faire adhérer de nouvelles communes
Communs numériques : Soutenir et promouvoir les acteurs locaux développant des communs et des projets numériques collaboratifs	Mettre à disposition les éléments de référence sur le site métropolitain « Numérique responsable » Relayer les initiatives et rencontres Programmation de la Turbine (Open Street Map, Guilde du libre, Data for good...)

3.3. Orientation 8 : S'engager sur un cadre de confiance sur la donnée et la participation citoyenne

La Métropole juge qu'il est capital de rassurer sur le potentiel vertueux du numérique en recourant à certaines pratiques améliorant la lisibilité du traitement des données de la population et en promouvant les usages créant du lien social.

Ambitions sur le territoire	Actions mises en œuvre par la Métropole
Qualité de la donnée : Faire vivre les référentiels existants et les mettre en œuvre pour produire une donnée de qualité, documentée, afin de faciliter son partage et sa réutilisation ultérieurs	Travail de la DSI et du SIT en lien avec le cercle interservices de la donnée et les services sur l'élaboration de catalogues des données, la qualité de la donnée, la documentation des jeux de données (métadonnées)
Responsabilité de la donnée : Soutenir techniquement et juridiquement le bloc communal pour faire appliquer les exigences en termes de protection des données aux acteurs tiers	Déploiement d'un service commun auquel ont adhéré 40 communes dans le cadre de la mise en place du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)
Partage de la donnée : Diffuser les bonnes pratiques pour disposer de bases communes et encourager le partage des données avec les acteurs publics du territoire	Mise en place de conventions d'échanges de données Travail réalisé avec les communes sur l'interopérabilité de la donnée géographique

	(SIT, cercle interservices de la donnée) ainsi qu'avec l'AURG à une échelle interterritoriale
Valorisation de la donnée : Valoriser les données disponibles en les mettant en scène à travers de la dataviz ou via des plateformes et services dédiés	Encourager et diffuser les initiatives en matière de réutilisations des données : cercle interservices de la donnée, SID, observatoires et évaluation publique, portail cartographique, geoservices, soutien de l'infolab, collaborations avec des structures d'enseignement supérieur
Numérique et participation: Mobiliser le numérique pour alimenter le dialogue avec les citoyens	Enrichir la plateforme participative de la Métropole pour en faire une plateforme mutualisée et « multi-usages »

4. Gouvernance

